**Assemblée Générale du comité de quartier de la Placette du 17 novembre 2022**

Monsieur le Maire de Nîmes nous a fait part de son indisponibilité et a délégué Madame De Girardi, que nous remercions pour sa présence.

Je remercie les personnalités présentes Madame Andrieux Bonnet, Wolber Messieurs Bouget, Pastor, ainsi que nos anciens présidents Mme Philibert, MOllier. M.Belhaj s’est excusé.

L’Assemblée Générale Ordinaire, ne requérant pas de quorum, peut valablement délibérer.

Le PV de l’AG du 17/11/2022 est disponible sur le site www.comite-placette.com, onglet « administration ».

Ce PV ne fait l’objet d’aucune remarque ce qui vaut approbation.

**Rapport moral : Bernard Simon**

L’exercice 2022-2023, post Covid, a connu la reprise de l’ensemble de nos activités.

Les adhésions dépassent les 110 personnes en progression sensible par rapport à l’exercice précédent.

Avant de présenter l’activité du comité, rappelons que notre objectif est de veiller à la qualité du cadre de vie des habitants et de participer à l’animation du quartier avec la volonté de favoriser échanges et rencontres. L’intérêt des habitants mais aussi leur plaisir de vivre dans un lieu à l’identité forte sont les motifs essentiels de ce que nous entreprenons en liaison avec les professionnels et les associations du quartier.

**Les activités du Comité**

**1/ Le fonctionnement du comité**

Le comité de quartier est animé par une quinzaine de bénévoles qui se réunissent régulièrement pour organiser les différentes activités et définir ensemble les orientations générales au sein du conseil d’administration. En cours d’année le conseil est ouvert à tout adhérent qui en fait la demande au titre d’auditeur ce qui lui permet de participer aux débats sans droit de vote.

Un bureau de six administrateurs pilote et gère les affaires courantes.

La gestion de la boîte à livres et la rédaction du journal l’Echo de la Placette sont assurées par deux groupes d’adhérents et d’administrateurs.

Les aspects logistiques des activités (manipulation des tables et chaises, sonorisation, distribution du journal à 1400 exemplaires, affichage) sont régulièrement pris en charge par une dizaine d’adhérents et d’administrateurs.

Ce qui veut dire qu’il y a de la place pour participer soit de manière ponctuelle soit de manière plus permanente à la vie du comité.

**2/ Les activités permanentes du Comité,**

L’atelier Occitan qui a déplacé une partie de ses activités à la Marpoc.

L’atelier de danses latino et salsa animé par Yenis Ruiz.

La distribution des sacs poubelles est toujours au point mort. Nous reprenons contact avec l’Agglo pour maintenir ce service.

Il n’a pas été possible d’accueillir de représentation théâtrale en liaison avec l’ATP qui a réalisé cette année un seul spectacle dans le cadre du théâtre à domicile.

Un concert au profit de l’Ukraine a été donné avec la participation de la chef de chœur de la chorale.

Je n’oublie pas la Chorale de la Placette qui compte quelques 35 choristes et dont Anne-Lise nous présente l’activité.

**3/ L’activité de la chorale de la Placette- Anne-Lise Tabariès**

Nous enregistrons avec plaisir que le nombre de choristes est passé de 23 en 2021-2022 à 34 en 2022-2023.

Cette augmentation a été due en particulier à l’important travail fait lors du forum des associations en octobre 2022.

La répartition des choristes montre qu’une majorité n’habite pas dans le quartier seulement cinq s’acquittent de leur cotisation directement au comité de quartier, les autres le faisant par l’intermédiaire de la trésorerie de la chorale puisque l’adhésion au comité de quartier est obligatoire.

Cette réflexion démontre peut-être que notre chorale commence à être reconnue dans Nîmes et cela est dû en particulier à la qualité de notre cheffe de chœur Hyejin Park.

Au cours de l’exercice nous avons effectué 31 répétitions le mercredi de 17h45 à 19h15 malgré les grèves à répétition de la SNCF qui ont perturbé les voyages de notre cheffe de chœur qui vient de Montpellier.

Le week-end du 11 au 12 mars 2023 nous avons effectué un stage dans le centre de vacances du Lazaret à Sète qui a été très apprécié par les 31 participants (tellement que nous en avons déjà programmé un pour 2024 !)

Outre une prestation lors du festival du quartier en septembre 2022 qui n’a malheureusement pu réunir qu’une petite dizaine de choristes notre seul concert de la saison a été celui de la fête de musique sur la Placette qui a été un beau succès.

Cette seule ombre au tableau car de nombreux choristes souhaitent participer à des concerts publics, devrait être levée cette année car nous avons pris contact avec des chorales similaires à la nôtre et pris rang pour une possible utilisation du théâtre Ligier en avril 2024 dans le cadre de l’opération « Mille chœurs pour un regard » menée par l’association RETINA France pour vaincre les maladies de la vue. Espérons que la municipalité nous accorde une date et une utilisation gracieuse du théâtre.

Concernant notre trésorerie et malgré le fait que nous ayons été obligé d’acheter en urgence un piano (479€) car celui de la chorale CANTABO, que nous utilisions en commun pour nos répétitions, n’a pas pu être partagé pendant une demie heure lors de la fête de musique, notre bilan ne montre qu’une perte de 175€.

Toute la comptabilité de la chorale a été transmise au comité de quartier de la Placette pour être intégrée à celle du comité.

**4/ L’animation du quartier : Une bonne coopération entre les différents acteurs**

C’est la partie la plus visible de nos activités.

Loto, fête des voisins, fête de la musique, festival du quartier permettent de regrouper les forces vives du quartier, professionnels, notamment pour leurs dons, et associations pour leur implication financière et artistique. Ces activités bénéficient du soutien du Conseil départemental et de la Mairie, à la fois financière et matérielle. Nous pouvons rajouter notre contribution à l’organisation de deux marchés des Gasiers de la Placette, collectif qui valorise les productions locales et à celle d’une cérémonie à la mémoire de Georges Gros qui a donné lieu à la pose d’une plaque sur les murs du Petit Théâtre de la Placette.

Il faut remercier tous nos partenaires qui contribuent à animer le quartier avec une participation cumulée d’un public à dominante locale de l’ordre de 500 à 600 personnes avec des retombées sur les commerces environnants.

Trois points pourraient être améliorés :

L’organisation des manifestations est compliquée, ce qui ne facilite pas les initiatives, d’où notre demande de mise en place d’un guichet unique a la Maison des Associations.

Le niveau des subventions de la Mairie est un des plus faibles parmi les comités de quartier, et nous souhaitons pouvoir bénéficier de subventions pour des manifestations exceptionnelles quand nous avons recours à des artistes et techniciens professionnels, notamment pour couvrir tout ou partie du risque d’indemnisation des groupes en cas d’annulation pour causes d’intempéries ou autres.

Enfin il nous semblerait utile de mettre en place une coordination entre les différents organisateurs, Mairie, associations et comité pour gérer harmonieusement les différentes animations au cours de l’année.

**5/ L’amélioration du cadre de vie : des difficultés de relation institutionnelles**

En matière de **sécurité** après une amélioration notable l’exercice écoulé, nous constatons une reprise à bas bruit des trafics, la présence d’établissements aux horaires décalés, et d’incivilités diverses dont l’incendie de la boîte à livres de la Place de l’Oratoire. Nous adhérons au dispositif de « participation citoyenne » et nous recherchons des volontaires pour, justement, y participer.

La surveillance policière, nécessaire, est insuffisante quand elle ne s’accompagne pas de mesures éducatives et d’accompagnement. La fermeture de classes à l’école de la Placette, l’absence de médiateur social, l’inexistence de tiers lieux d’activité attractifs pour lutter contre l’isolement , le défaut d’accompagnement de personnes fragiles, le tout justifié par le fait que nous ne sommes pas en zone prioritaire, ne laisse pas beaucoup d’espoir d’amélioration, ce quartier est laissé à l’abandon faute de volonté politique, car les moyens existent mais sont fléchés ailleurs et sur d’autres projets.

Entre la permanence des déjections canines, les sorties de poubelles à toute heure du jour, la présence de rats dans certaines zones, le **niveau de propreté** moyen des rues demeure indigne d’une ville comme Nîmes. La disparition des containeurs et la récente modification de la collecte des ordures ménagères, avec en plus l’élimination de la collecte des déchets verts a fait empirer la situation. Nous demandons à ce que les besoins réels de la population soient pris en compte accompagné d’actions d’éducation et que la collecte des ordures ménagères fasse l’objet d’une politique qui ne soit d’abord déterminée par des objectifs de salubrité publique.

Pour les **aménagements urbains** il faut constater que l’action du comité, et des citoyens, est complètement marginale.

Notre présence au Conseil de quartier se limite à signaler des problèmes de voirie et de signalisation, qui sont financé en partie par le budget propre du Conseil, alors qu’ils devraient être pris en charge par le budget général de la voirie. Dans ce domaine le quartier n’est pas non plus prioritaire.

En fait, voirie et urbanisme sont des domaines réservés de la mairie et les représentants des comités de quartier n’ont rien à y redire. Dans cet ordre d’idées notons que les propositions de l’Union des Comités de Quartier, à laquelle nous adhérons, sur le guide d’amélioration de l’habitat ou la modification du PLU ont été superbement ignorées. Le constat est celui d’une attitude de laisser-aller vis-à-vis de la promotion immobilière, sans vision globale, dont on voit mal les contreparties, en dehors d’objectifs de densification conforme à la loi ALUR, et de rentrées fiscales supplémentaires.

On peut également faire état des problèmes de disponibilité de la fibre avec le problème récurent des armoires électriques régulièrement ouvertes.

Ce qui amène à parler du palais des congrès.

Bien que ce concept soit daté, on peut croire à son intérêt dans le développement économique de la ville.

Mais qu’en est-il de son intérêt pour les habitants du quartier et des Nîmois ?

Les **incidences** pour les riverains immédiats sont désastreuses entre les nuisances qui dureront jusqu’en 2026 et la dégradation de leur cadre de vie.

En matière de **circulation** l’intérêt des habitants est de limiter les flux.

Si l’aménagement piétonnier, qui aurait pu être déjà réalisé, permet une amélioration, le plan de circulation qui prévoit l’inversion de la rue Bigot est problématique. Cette disposition aura pour effet d’accroître les flux de circulation dans la zone st Yon, Zola, Oratoire pour rejoindre la rue de St Gilles et Peut être, pour faciliter l’accès aux parking du projet Tissot. Par ailleurs il y a lieu de s’interroger sur l’approvisionnement du palais des congrès qui pourrait entrainer des flux de véhicules lourds sur l’axe Hôtel Dieu, à proximité d’une zone scolaire. Une réunion de concertation sur ce sujet nous a été promise.

Aucune mesure de **requalification** du quartier n’est prévue en dehors du secteur piétonnier, les priorités sont ailleurs, de même qu’aucune **règlementation** n’est envisagée des locations saisonnières ce qui ne peut que contribuer à la diminution des résidents au profit d’une population de passage aucunement intéressée par la vie du quartier. Nîmes Centre se transforme en Disneyland et, dans notre quartier se fait au détriment d’une mixité sociale qui pouvait être une opportunité de rénovation maitrisée et d’expérimentation sociale dans un contexte socio économique qui le justifie. La fermeture de deux classes en deux ans à l’école de la Placette illustre en partie cette évolution du quartier.

En outre il est difficile d’apprécier les **conséquences environnementales**, notamment en temps de canicule, et à l’heure actuelle il est tout aussi difficile de voir les services de proximité qu’apportera ce monument aux habitants.

Dans un contexte de violence, de paupérisation, de difficultés à trouver certain services de proximité (dont les services médicaux) en dehors d’échéances électorales l’urgence, l’intérêt et l’emplacement de cet investissement n’apparaissent pas évidentes sauf, bien sur, pour les investisseurs et les professionnels du tourisme, dont très peu habitent le quartier.

Mais c’est au nom de l’intérêt général que cette réalisation trouve sa justification !

Alors rappelons que l’intérêt général c'est celui de tous et de chacun. Et pour la partie « chacun » force est de constater que les habitants du quartier ne sont qu’une variable d’ajustement comme tous les Nîmois le seront au travers de la fiscalité qui est une des plus élevée de France (peut être seulement à terme du fait de la charge d’emprunts)

**Remerciements**

Avant de clôturer ce rapport moral, je veux adresser mes remerciements à tous ceux qui participent à la dynamique du Comité :

En premier lieu les bénévoles du comité, ceux du bureau, impliqué dans la gestion quotidienne, ceux du Conseil qui participent à l’orientation des activités et y apportent leurs contributions, mais aussi aux sympathisants prêt à donner des coups de main là et quand il faut.

Egalement tous les responsables d’associations avec lesquels nous travaillons et qui donnent de leur temps pour être présents sur le quartier.

Je n’oublie pas nos financeurs, la Mairie de Nîmes et le Conseil Départemental du Gard.

Mes remerciements vont également aux services de la Ville, la direction des associations, la direction du commerce, la logistique et tous les services qui contribuent à nous faciliter l’organisation et la sécurité, dont les services de polices, des manifestations que nous organisons. Je demande à Madame De Girardi

de bien vouloir se faire notre interprète auprès des services concernés.

**Rapport Financier : Luce Coudray**

Je vous rappelle que les activités du comité ont lieu de septembre à septembre. La Chorale est une activité du Comité mais qui se gère de façon autonome avec un compte à part. En fin d’année il convient d’intégrer dans les comptes du comité le résultat de ses recettes et dépenses Je vous indiquerai pour chaque poste la part du Comité puis celle de La chorale Et en fin la totalité des comptes consolidés.

Pour la période du 1er septembre 2021 au 30 août 2022 nous avons

**RECETTES : €**

- Adhésions : 1420 € (92 cotisations dont 28 de la chorale )

Participation aux activités organisée (loto fete de la musique) 1.131 €

Participation aux activités de la chorale  :2.949 €

Cotisations des membres de la chorale : 3781 €

Subvention d'exploitation

Mairie : 500 €

Conseil Départemental: 300 €.

Don privé 300€

Autres produits :

* Dons : et publicité 503 €

**Les Dépenses : €**

Fournitures 13€ 492

Prime assurance : 398€

Publicité, publications : 1427€( journaux, tracts, affiches,site)168€

Honoraires : 300€ (techinicien son) 3040€ (chef de chœur)

Reception Déplacement **1144 €** Chorale **2903€**

Frais de Banque **56**€ 23€

Autres charges: **20€ 280€ chorale**

**RECETTES  du Comité 4154 € Chorale 6730**€

**DEPENSE**S **3358 € bénéfice 796€ 6906€ déficit 175**

**AU TOTAL** en intégrant la Chorale les Recettes du Comité sont de **10 609** € et les dépenses de **10264 €** soit un bénéfice global de **620 €**

**A fin Août 2023 Nous avons sur les comptes courant 2534€ €(1187 CQ + 1347 € Chorale)**

**sur le** livre**t du comite 2403**

**et en caisse 49€ (44€+5 € chorale)**

**Au total 4 986€**

**Vote des résolutions**

**Quitus au Conseil d’Administration**

Après avoir été informé des rapports, moral et financier, l’assemblée donne quitus plein et entier au Conseil d’administration pour sa gestion de l’exercice 2022/2023.

**Affectation des résultats**

Les résultats sont respectivement affectés aux comptes de report à nouveau des activités générales du comité et de la chorale.

**Renouvellement du Conseil d’Administration**

Administrateurs dont le mandat est arrivé à échéance et demandant leur renouvellement : Guy Cassard, Andrée Casset, Marie-Luce Coudray, Claude Lüdi, Bernard Simon

Une auditrice présente sa candidature au conseil : Sohie Foubert

Une adhérente présente sa candidature au conseil : Patricia Bourguet

L’ensemble des candidats sont élus à l’unanimité des adhérents présents.

Plus aucune question n’étant à l’ordre du jour, l’assemblée générale est clôturée.

Le président

B.Simon****